

Anzahl Dokumente: 1

Inhalt

2023-11-27 20 minutes online Zoug durcit ses exigences de langue pour la naturalisation 2

Zoug durcit ses exigences de langue pour la naturalisation

Le gouvernement zougais a répondu favorablement à une motion de l'UDC qui réclame un meilleur niveau de langue pour être naturalisé.

D'autres cantons comme Schwytz ou Nidwald appliquent déjà un niveau de langue plus élevé pour ceux qui souhaitent se naturaliser. Tamedia/Reto Oeschger

Les candidats au passeport suisse devront peut-être prendre des cours d'allemand poussés pour obtenir le précieux sésame dans le canton de Zoug. En effet, le gouvernement du canton a donné un préavis favorable à une motion de l'UDC qui exige un minimum de connaissances linguistiques en vue d'obtenir la naturalisation.

Concrètement, le candidat devrait avoir le niveau B2 pour l'allemand à l'oral et le niveau B1 à l'écrit, exige le parti pour lequel la maîtrise d'une langue est un des critères principaux pour l'intégration.

Le Conseil d'État est d'accord sur le principe. «Une meilleure connaissance de la langue renforce l'indépendance et augmente ainsi les chances professionnelles», souligne-t-il dans sa réponse. «Les personnes naturalisées devraient être en mesure de participer à la vie politique, sociale et économique. Les exigences linguistiques actuellement en vigueur dans le canton de Zoug ne le garantissent pas dans tous les cas», écrit-il. Il estime donc que la procédure actuelle est trop souple et qu'il faut adapter la loi sur la nationalité, à l'image de ce que font d'autres cantons tels que Schwytz ou Nidwald.

Le B1 suffit aujourd'hui

Jusqu'ici, les étrangers qui souhaitent se faire naturaliser à Zoug doivent avoir des connaissances orales de niveau B1 et des connaissances écrites de niveau A2. C'est le niveau qui correspond aux exigences minimales posées par la Confédération pour les naturalisations. Les différents niveaux se

basent sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL).

Dans le cadre de la consultation, huit communes sur onze ont salué l'adaptation. Trois l'ont rejetée et une a répondu que ce durcissement allait à l'encontre de son «attitude ouverte au monde et à l'économie». Douze communes ont renoncé à prendre position. Les partis de gauche sont opposés au projet alors que les milieux bourgeois sont d'accord.

Le parlement doit encore donner son aval.

Les niveaux de langue

Le niveau de langue d'une personne peut varier selon qu'il s'agisse de compréhension/expression écrite ou compréhension/expression orale. Selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (apprendre, enseigner, évaluer), il existe sept niveaux de langue, définis lors du Conseil de l'Europe en 2001.

Niveau 1 (A0) : débutant

Niveau 2 (A1) : élémentaire

Niveau 3 (A2) : pré-intermédiaire

Niveau 4 (B1) : intermédiaire

Niveau 5 (B2) : intermédiaire supérieur

Niveau 6 (C1) : avancé

Niveau 7 (C2) : courant

(Daniel Gigor/cht)